



Avril 2020



L'édito du Maire

Ensemble nous vaincrons !

La guerre est déclarée au Covid-19. La pandémie qui traverse notre pays bouscule nos habitudes. Aux yeux des autorités, il est primordial que vous soyez informés régulièrement afin de vous rendre la vie plus facile et vous permettre de savoir ce qui se passe.

C'est la raison d'être de ce Val Terbi'info spécial qui a pour but de vous fournir toutes les informations utiles suite au chamboulement de votre organisation quotidienne.

La crise sanitaire que nous traversons est sans précédent. Il convient d'agir en conséquence et adopter des comportements adaptés. Rester chez soi est le premier d'entre eux. Il ne faut sortir que pour les conditions permises. Il ne faut pas les détourner et en abuser. C'est à ce prix que nous aiderons le personnel soignant, sauverons des vies et vaincrons la propagation du virus. En attendant, il nous faut continuer à faire preuve de solidarité, notamment familiale.

Aux personnes qui souffrent, et tout particulièrement à celles qui sont atteintes par le Covid-19, j'exprime, au nom des autorités, toute notre affection et nos vœux de prompt rétablissement.

Ensemble, nous sortirons de cette crise et nous savons que nous pouvons compter sur chacun d'entre vous. Par avance un grand MERCI à toutes et à tous et surtout bon courage.

Prenez soin des vôtres et prenez soin de vous.

Michel Brahier, maire



Le Conseil fédéral et la Suisse ont besoin de vous.

RESTEZ À LA MAISON. SAUVEZ DES VIES.

Exceptions :

- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible. Les employeurs sont tenus de protéger leurs collaborateurs.
- Vous devez acheter des aliments.
- Vous devez vous rendre chez le médecin, à la pharmacie ou à la droguerie.
- Vous devez aider d'autres personnes.

Pro Senectute fait bouger les aînés sur Canal Alpha

Les cours de gym et de Domigym de Pro Senectute Arc Jurassien sont désormais disponibles sur Canal Alpha : *Coordination, Force et équilibre*, tout ce qu'une activité physique régulière en ces temps de confinement peut apporter aux seniors... et aux plus jeunes.

Le secteur sport de Pro Senectute a suspendu toutes ses activités depuis le 13 mars. Comme beaucoup d'autres, Pro Senectute a mis des cours de mouvements en ligne pour inciter les seniors confinés à continuer à bouger à domicile.

Pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentaient les cours et qui n'ont pas accès à Internet, Pro Senectute diffuse depuis le 6 avril des cours de gym et de Domigym sur la chaîne TV régionale Canal Alpha.

Les cours de 45 minutes sont diffusés chaque jour du lundi au samedi à 10h00 pour la Domigym (gymnastique douce à domicile) et à 15h00 pour la gym. Ils seront donnés en alternance par les deux responsables sport, Fanny Meier et Lucas Gigon.



Maison de l'enfance de Val Terbi

Priorité aux enfants des professionnels engagés sur le front

Fermées pour éviter la propagation du coronavirus, les crèches ont dû se réorganiser pour accueillir les enfants du personnel soignant, en respectant les règles strictes émises par l'Office fédéral de la santé publique.

Le Canton du Jura a décidé tout récemment d'élargir quelque peu l'accès des structures d'accueil extrafamiliales aux enfants des parents qui travaillent dans des domaines liés aux produits et aux activités de première nécessité.

Pour les personnes actives dans ces domaines, l'octroi de places d'accueil relève du Service de l'action sociale qui gère les priorités en fonction des places disponibles et en collaboration avec les employeurs concernés.

Ainsi et en cas d'absence d'une autre solution privée, peuvent faire des demandes les parents travaillant dans les domaines suivants : distribution de biens de première nécessité, banque, poste ou encore mobilisation par la protection civile ou l'armée, ceci pour autant que les deux conjoints soient actifs dans ces domaines ou que la demande concerne une famille monoparentale. Les demandes sont à adresser par téléphone au 032 420 99 00 (y compris le samedi et le dimanche), de 9h à 16h, ou en ligne via la plateforme d'information et de coordination : www.jurach/coronavirus/solidarité. Un relai est ensuite effectué avec la Maison de l'enfance de Val Terbi.

Vu l'évolution de la situation et la propagation toujours importante du virus, il n'est pas à l'ordre du jour d'envisager une réouverture de structures d'accueil pour l'instant.

Délai pour la remise des déclarations d'impôt 2019

En raison de la pandémie de COVID-19, le délai pour déposer la déclaration d'impôt pour la période fiscale 2019, pour les personnes physiques et les personnes morales, est prolongé jusqu'à **la fin du mois de juillet 2020**.



Des masques pour nos commerçants

Grâce à la générosité de Pascal Bourquard, industriel jurassien, une distribution de masques a pu être réalisée dans les commerces de première nécessité de nos villages (magasins d'alimentation, droguerie, kiosque). La Commune de Val Terbi a en effet pu obtenir 600 masques sur les quelque 10'000 disponibles pour l'ensemble des communes jurassiennes.

Réouverture partielle du Tritout

Pour des raisons sanitaires liées au risque de propagation du coronavirus, la déchèterie est fermée depuis le 18 mars.

Les autorités communales suivent les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en matière d'élimination des déchets mais elles sont également conscientes qu'une solution doit être trouvée pour faire face à l'accumulation de déchets dans les ménages. Aussi, afin de répondre aux sollicitations citoyennes, le Tritout sera rouvert partiellement à partir du 15 avril

tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Seuls les déchets suivants pourront y être déposés :

- **Déchets verts (branchages, gazon, épiluchures, etc.);**
- **Carton;**
- **Papier.**



Un système d'accès « compte-gouttes » sera mis en place afin de garantir la distance sociale sur le site. Pour éviter un afflux de véhicules, nous suggérons à nos citoyens de faire preuve d'entraide et d'organiser un regroupement des trajets pour l'élimination de ces déchets, si cela est possible.

Tous les autres déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison (PET, sagex, boîtes de conserves, etc.). Une benne à verre est disponible à l'arrière de l'école primaire à Vicques. Les plastiques souillés doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Nous rappelons en outre que l'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle. Le dépôt de gazon en forêt est strictement défendu.

Soutien aux personnes vulnérables

Ces dernières semaines, la Commune a mis en place un dispositif d'aide pour les personnes de plus de 65 ans vivant seules. De nombreux contacts téléphoniques ont été pris et la commission de l'action sociale, entourée d'une vingtaine de bénévoles, gère l'approvisionnement alimentaire d'une partie de ces citoyens. Il n'est toutefois pas possible de satisfaire aux souhaits de chacun (produit spécifique, magasin particulier) et nous remercions toutes les personnes qui font preuve de compréhension en acceptant de changer momentanément leurs habitudes.

La période de « confinement » étant manifestement amenée à durer, nous souhaitons étendre les activités de soutien à une population plus large : les personnes isolées, marginalisées ou souffrant de problèmes particuliers. La loi sur la protection des données ne permet pas aux communes d'identifier systématiquement l'ensemble des personnes qui pourraient avoir besoin d'aide en cette période particulière (personnes en situation de handicap, victimes de violence, en situation de précarité, ...) Si vous êtes dans ce cas ou connaissez un-e voisin-e qui pourrait l'être, n'hésitez pas à nous solliciter en appelant le 079 102 77 99. Au besoin, nous pourrions établir le relais avec des associations spécialisées telles que Pro Senectute, Pro Infirmis, Caritas, Croix-Rouge, AJAM, etc.



CORONAVIRUS JURA



**UNE HOTLINE UNIQUE
POUR TOUTES VOS QUESTIONS**

032 420 99 00 (9h - 16h)

Projet Scheulte et réfection du Pont de Recolaine

Les chantiers de la Commune sont eux aussi impactés par la crise du COVID-19. Les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique en matière d'hygiène et d'éloignement social ont eu des incidences sur l'organisation des chantiers. Certaines entreprises ont été amenées à cesser momentanément leurs activités.

Les travaux de réaménagement de la Scheulte n'ont ainsi pas pu débuter comme prévu mais devraient malgré tout être engagés dans les prochaines semaines.

Le chantier lié au remplacement du pont de Recolaine, mené sous l'égide du Service cantonal des infrastructures a été interrompu à la mi-mars par mesure de précaution. L'entreprise en charge des travaux a depuis pris des mesures organisationnelles pour respecter les prescriptions légales et a pu reprendre le chantier début avril.

Dans ce contexte, des mesures ont été mises en place pour organiser l'itinéraire de déviation des piétons, lesquels ne seront pas autorisés à franchir le pont de Recolaine durant toute la durée des travaux. Deux trajets de déviation ont été prévus, conformément au plan figurant ci-dessous. Afin de protéger la sécurité des piétons et écoliers transitant par la Route de Rochefort, une interdiction de circuler pour les voitures automobiles et les motos a été mise en place provisoirement sur un tronçon de 250 m, entre les intersections avec la Route de Recolaine (extrémité est) et la route En Geneveret (extrémité ouest). Le car postal de Vermes ainsi que le trafic agricole resteront autorisés à circuler sur ce tronçon. La limitation de vitesse à 40 km/h, valable dans tout le secteur, a été renforcée par l'installation de panneaux supplémentaires.

Pour la sécurité de chacun, nous vous remercions de respecter la signalisation mise en place et de vous conformer aux directives du personnel de chantier.

